

0,4. APRÈS LES APPLAUDISSEMENTS, LA GEFLE



Nous serons en grève le 29

Il est nécessaire que chaque militant-e CNE se déclare en grève pour le 29 mars.

En grève ? Pourquoi ?

Parfois des manifestations, des pétitions ou des actions symboliques ont leur place ; mais ici, dans un conflit sur l'essentiel, la grève reste l'arme la plus puissante que nous ayons pour faire fléchir patrons et gouvernements. Une arme qui rappelle aux patrons que sans notre travail aucune richesse n'est créée.

Nous allons, dans tout le pays, pour faire réussir le maximum de grève possible, appeler travailleuses et travailleurs à se mettre en grève. Notre crédibilité demande que nous, qui avons reçu leur confiance, soyons en grève nous-mêmes. C'est une responsabilité de tous les militants (et permanents !) de la CNE. Il est rare que nous ayons une occasion importante de défendre le cœur du syndicalisme, qui est la liberté de négocier.

En grève ? Comment ?

Nous serons en grève dans des modalités et réalités un peu différentes d'un secteur à l'autre :

En priorité : modalité 1

EN ACTION DEVANT TON ENTREPRISE

Si un (ou plusieurs) piquet de grève est organisé par la CNE devant ton entreprise, magasin ou institution, ta place est évidemment là, en priorité. En principe, ce piquet vise à empêcher le travail dans l'entreprise. Il se peut que dans certaines entreprises où il est trop difficile de faire arrêter le travail, le choix soit fait avec ton permanent de faire un piquet filtrant ou symbolique. Dans ce cas aussi, c'est là que tu dois être.

Sinon : modalité 2

EN ACTION DEVANT UNE AUTRE ENTREPRISE

Pour une raison ou une autre, il se peut que vous décidiez de ne pas faire de piquet devant ton entreprise. Dans ce cas, ta mission de militant-e CNE ce 29 mars est de venir renforcer un piquet CNE près de chez toi. Lequel ? Vois avec ton permanent, ou ta fédération CSC, ou signale-toi en écrivant à monique.son@acv-csc.be

Important : tu ne seras invité que sur des piquets bien organisés, par l'équipe de l'entreprise à soutenir, avec les mesures de prévention Covid.

www.lacsc.be/cne/29mars



Pourquoi est-ce si important ?

La journée de grève de ce lundi 29 mars est d'une très grande importance pour toutes les personnes qui vivent de leur salaire, aujourd'hui ou demain :

- **aujourd'hui** parce que le plafond de 0,4% voulu par les patrons, que nous refusons mais que le gouvernement va peut-être imposer, rend impossible d'augmenter les salaires, ou de relever les plus bas salaires, ou de créer des formules acceptables de fin de carrière ou de sauver des emplois par la RDTT
- **demain** parce que, pour nous libérer de cette loi de bocage des salaires, qui oriente les richesses créées par les travailleurs vers les actionnaires et les top managers, il faut que nous maintenions une pression sur le gouvernement. Qu'il supprime tous les éléments contraignants de cette loi maudite.

Que dois-tu faire avant le 29 ?

Et le jour même ?

AVANT (dès aujourd'hui)

- sensibiliser : www.lacsc.be/cne/29mars
- te déclarer en grève auprès de ton employeur et de ton permanent
- contacter ton permanent pour organiser votre action du 29
- appeler les collègues (affiliés CNE ou pas) à se joindre à la grève

Tous les travailleurs de tous les secteurs sont couverts par notre préavis de grève.

Il n'est pas nécessaire d'être affilié à un syndicat ; mais seuls les affiliés recevront l'indemnité de grève (30 € par jour)

LE JOUR MÊME

- te rendre à l'heure convenue en équipe au piquet choisi avec ton équipe ou ton permanent, avec le matériel utile pour les précautions Covid... et de quoi passer au mieux cette journée de solidarité et d'action.

Merci de ton attention et de ton engagement. C'est une bataille importante, et qui sera probablement longue. C'est une chance de pouvoir la mener ensemble.

Rester chez soi le 29 mars ?

Tu entendas sans doute que, pour les travailleurs (sans mandat de délégué syndical), le mot d'ordre peut être « *déclarez-vous en grève et restez chez vous* ». C'est un mot d'ordre correct, qui peut contribuer efficacement à la grève.

Mais il ne s'applique pas aux **militants et aux militantes**, dont nous avons grand besoin pour soutenir le grève sur le terrain, devant les entreprises, magasins, institutions...

Et pour le télétravail ?

Les militants en télétravail doivent se déclarer en grève, tout comme les autres, et rejoindre un piquet (cfr ci-dessus).

Pour les collègues (non militants) en télétravail, nous les appelons aussi à arrêter le travail (déclaration en grève, déconnexion-message d'absence).

